

RETROCESSION DE VOIE – ALLEE DE RIO

Dans le cadre de la construction du lotissement dénommé PLEIN SOLEIL sis allée de Rio (LOT 042 147 94 0 057), une procédure de rétrocession des voiries a été engagée par la commune de Montbrison. Celle-ci a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2003.

Cependant, la procédure n'a jamais été finalisée et les copropriétaires du lotissement PLEIN SOLEIL demeurent propriétaires de la voirie (parcelle BE 181). En conséquence, la commune de Montbrison, au moyen d'une enquête publique souhaite régulariser la situation. A l'issue de la procédure, cette voirie sera transféré d'office dans le domaine public en application des articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du code de la voirie routière.